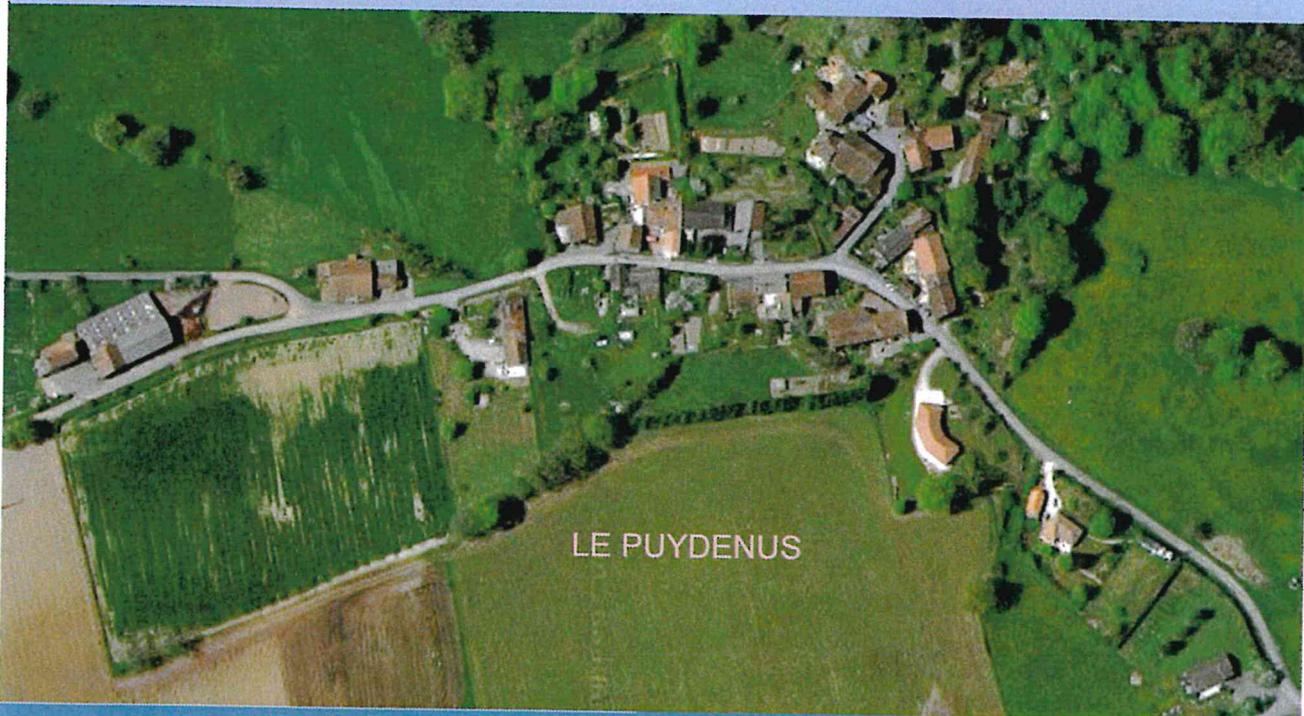


JANVIER 2016

BULLETIN
MUNICIPAL

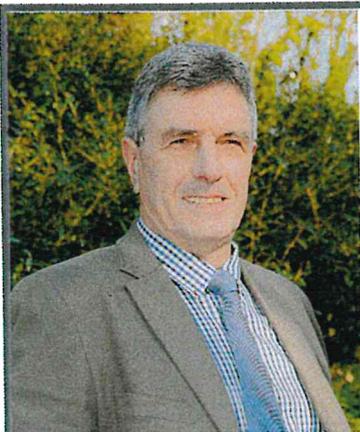


LAVIGNAC NOTRE COMMUNE



BONNE ANNEE
2016





LE MOT DU MAIRE

Mesdames, messieurs, chers amis.

Cette année 2015 s'est terminée sur des événements tragiques qui ont bouleversé la France, et plus particulièrement les familles et amis des victimes. Il y a un an, tout le monde souhaitait des vœux les meilleurs pour l'année qui vient de s'écouler. Aujourd'hui nous constatons qu'il y a eu 150 morts et l'instauration de l'état d'urgence. L'économie ne s'est pas redressée, la croissance est en berne, les médias déversent leurs flots de mauvaises nouvelles. Les pays qui nous entourent ne font guère mieux.

Alors que faire? J'encourage tous ceux qui se sentent peu motivés à relever la tête et aller de l'avant. Nous avons de nombreux atouts. La santé, Les loisirs, l'éducation, la culture, des amis, le confort de nos maisons, du travail et la liberté de penser que beaucoup de pays nous envient. Notre commune est calme. Il y fait bon vivre même si nous ne nous en rendons pas toujours compte. Le conseil et moi-même faisons en sorte que les services et les infrastructures donnent satisfaction. Nous n'avons pas vocation à transformer la commune en zone très urbanisée. Elle doit demeurer une commune rurale, à dominante agricole, mais pas une commune morte, il faut la maintenir en vie. L'harmonie entre les habitants est parfaitement possible et souhaitable, ce qui est déjà le cas. Il est primordial d'améliorer l'existant. La commune n'est pas pauvre, mais elle ne regorge pas de trésorerie. Nous sommes aidés par le Conseil départemental et éventuellement par d'autres instances. Nous pouvons investir à bon escient. La révolution territoriale qui s'effectue ne changera pas grand-chose pour nous, localement, mais il convient de rester attentif et de s'y intéresser. Ce bulletin est volontairement limité à 16 pages. Il contient l'essentiel des activités qui ont eu lieu sur la commune et des informations qui peuvent vous être utiles.

Je vous souhaite une bonne lecture et à bientôt.

VOEUX DE LA MUNICIPALITE 2016

Gérard Chaminade, Maire de la commune, en présence du conseil municipal et de nombreux habitants a présenté ses vœux pour l'année 2016. Il a évoqué les problèmes d'insécurité en France et dans les pays limitrophes puis a fait le point des travaux effectués sur la commune en 2015. Il a fait part des projets à venir, remercié les personnes qui donnent un coup de main bénévolement et la qualité du travail effectué par le personnel communal. Il a également souhaité la bienvenue aux nouveaux habitants qui s'installent sur la commune. Enfin un vin d'honneur a accompagné la traditionnelle galette des rois.



LE CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal a évolué depuis l'année dernière. En effet deux conseillers ont choisi de démissionner. Il s'agit de madame Brigitte BOUBAZINE et monsieur Michel GOURSAUD pour des raisons personnelles. Ainsi le nouveau conseil est composé selon le tableau ci-dessous.

Gérard	CHAMINADE	MAIRE
Rachel	BOISSOU	1er Adjointe
Bernadette	LACOURARIE	2 ème Adjointe
Gérard	BORDE	Conseiller
Sylvie	ROUGERIE	Conseillère
Yves	DESBORDES	Conseiller
Guy	BARRET	Conseiller
Liudmila	LEBEDEL	Conseillère
Anne Marie	CAMPION	Conseillère

LE SECRETARIAT

Les nouveaux horaires d'ouverture de la mairie au public ont changé et sont les suivants:

Lundi: de **13 h 30 à 17 h 30**

Mercredi: de **9 h à 12 h**

Vendredi: de **13 h 30 à 16 h 30**

Madame Laure RAYNAUD est à votre disposition pour toutes les démarches ou informations dont vous avez besoin et relevant de sa compétence.

Madame laure Raynaud a été titularisée après avoir effectué un stage de un an, en liaison avec le centre départemental de gestion.

En complément du secrétariat de la mairie de Lavignac elle est employée tous les matins à la mairie de Saint Maurice les Brousses.



BUDGET COMMUNAL

EVOLUTION DES TAUX D'IMPÔTS ET DES PRODUITS CORRESPONDANTS

	Taux 2014	Produit	Taux 2015	Produit
Taxe d'habitation	9.98	13 553 €	9.98	13 663 €
Foncier bâti	13.95	10 463 €	13.95	10 658€
Foncier non bâti	56.18	10 562 €	56.18	10 899 €

EVOLUTION DU BUDGET DEPUIS 2012

Activités	2012	2013	2014	2015
Recettes fonctionnement	102 942.60	91 623.21	91 285.85	88.713.47
Dépenses fonctionnement	62 382.63	62 706.97	58 619.97	52 755.81
Recettes investissement	40 551.77	57298.75	72 849.19	40156.72
Dépenses d'investissement	53 106.99	62 760.31	74 062.18	36 503.96
Disponible après dépenses	125 644.42	153 649.17	163373.52	185640.19

Les recettes de fonctionnement proviennent des impôts et des différentes dotations de l'Etat ainsi que diverses recettes.

Les recettes d'investissement proviennent des subventions et des remboursements de TVA, si nécessaire d'un transfert du budget de fonctionnement.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

ACCA Lavignac	50 €
FNACA Flavignac– Les Cars– Lavignac	30 €
CCJA de Châlus	30 €
Secours populaire	30 €
Groupement de Vulgarisation Agricole de Châlus	25 €
FNATH	30€
Pouce travail	40 €
Fondation du patrimoine	50 €
SPA Haute Vienne (0.70 € * 155 habitants)	108.50 €
Association départementale des Maires	29.18 €
ADIL (0,1331€ * 155 habitants)	20.63 €

RENFORCEMENT DES ACCOTEMENTS DANS LA MONTEE DU BOST



La montée du Bost était depuis pas mal de temps problématique, par temps de pluie et, notamment lorsque la route était enneigée. En effet, suite à divers travaux sur les accotements, enfouissement d'une ligne EDF à droite et réalisation du réseau d'égout à gauche, ceux-ci étaient devenus instables et les véhicules pouvaient s'embourber.

Aussi, les accotements ont été renforcés et un caniveau a été réalisé dans le virage pour canaliser les eaux de pluie. Le chantier a été exécuté par l'entreprise PASQUIER de Saint Hilaire BONNEVAL. **Coût de la réalisation 5881 € HT.**

La commune a bénéficié d'une subvention du département de 55%.

BUSAGE D'UN FOSSE AUX QUATRE ROUTES

La voie communale 203 qui part de la D 46 et va en direction des Daumarias avait des accotements détériorés par les pluies abondantes de l'hiver 2013 / 2014. Compte tenu de sa configuration, une grande quantité d'eau de ruissellement suivait le tracé de la route et se déversait au carrefour au niveau de la ferme LEBEDEL, ce qui provoquait l'apport important de maté-

riaux et de boue, rendant ce passage délicat. L'entreprise CMCTP a donc réalisé un busage, la pose de grilles et l'empierrement d'un fossé sur environ cinquante mètres pour canaliser, ralentir l'écoulement des eaux et retenir les matières diverses.

Coût de la réalisation 5 827 € HT.

La commune a bénéficié d'une subvention du département de 55%.



PROJET ASSAINISSEMENT LES BORDES ET L'AGE

Par délibération, en date du 05 septembre 2014, le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de faire procéder à la révision du schéma directeur d'assainissement de la commune pour y intégrer les hameaux des Bordes et de l'Age.

La SARL Conseil Environnement de la Monnerie 87150 CUSSAC a été retenue pour élaborer le dossier de zonage et l'avant projet d'assainissement collectif, soumis à l'enquête publique. Dans sa délibération, en date du 11 juin 2015, le conseil municipal a approuvé à l'unanimité, le plan de zonage proposé par la SARL Conseil en Environnement. L'enquête publique a eu lieu du 05 octobre au 05 novembre 2015.

Par délibération en date du 05 février 2016 le conseil municipal a décidé de valider le nouveau schéma d'assainissement collectif de la commune et de réaliser le réseau d'assainissement collectif aux Bordes et à l'Age.

L'avis du commissaire enquêteur est reproduit ci-dessous.

1. Contexte de l'enquête :

1.1 : objet de l'enquête :

La présente Enquête Publique a pour objet de permettre au Conseil Municipal d'approuver la nouvelle carte du zonage d'assainissement de la Commune de LAVIGNAC (87). Cette modification a pour but d'incorporer dans la zone d'assainissement collectif deux hameaux de cette commune : Les BORDES et l'AGE. Ce projet vise ainsi à remplacer pour ces deux hameaux l'assainissement individuel qui est parfois inexistant, qui n'est, lorsqu'il existe, plus aux normes actuellement en vigueur, et qui parfois bien qu'aux normes ne fonctionne pas toujours convenablement du fait de la nature du sol, des surfaces disponibles beaucoup trop faibles.

1.2 : Présentation et exposé des motivations du projet :

Le projet soumis à Enquête Publique s'appuie sur le constat fait par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de la Communauté de Communes des Monts de Châlus selon lequel 77 % des habitations de ces deux hameaux ont des installations non conformes et du constat que pratiquement toutes les installations ne peuvent pas être mises ou remises aux normes en raison des contraintes physiques liées à la structure de l'habitat (surface trop faibles des parcelles situées en contrebas de l'habitation (surface inférieure à 25 mètres carré), topographie avec une pente contraire à l'écoulement gravitaire de l'eau, occupation (parcelle attenante à l'habitat goudronnée ou utilisée comme potager,...) et à la pédologie (nature du terrain pas adaptée pour l'assainissement individuel).

Le projet d'inscription dans le zonage d'assainissement collectif communal des deux hameaux des BORDES et de l'AGE permet de contourner l'ensemble de ces obstacles et permet d'utiliser pleinement la topographie locale car ces deux hameaux sont situés en hauteur sur des collines permettant l'installation d'un assainissement collectif gravitaire avec station d'épuration située en bas de la colline à proximité du ruisseau de l'Aixette. L'installation totale ne nécessite qu'une seule pompe de relevage.

Au plan économique pour les habitants, au plan écologique pour les habitants et pour l'environnement en général, ce projet s'inscrit dans une démarche environnementale de progrès.

Ce projet ajoute aux hameaux déjà couverts par un assainissement collectif (PUYDENUS, Le BOST, Le BOURG) les hameaux Des BORDES et de l'AGE.

2. Avis du Commissaire Enquêteur :

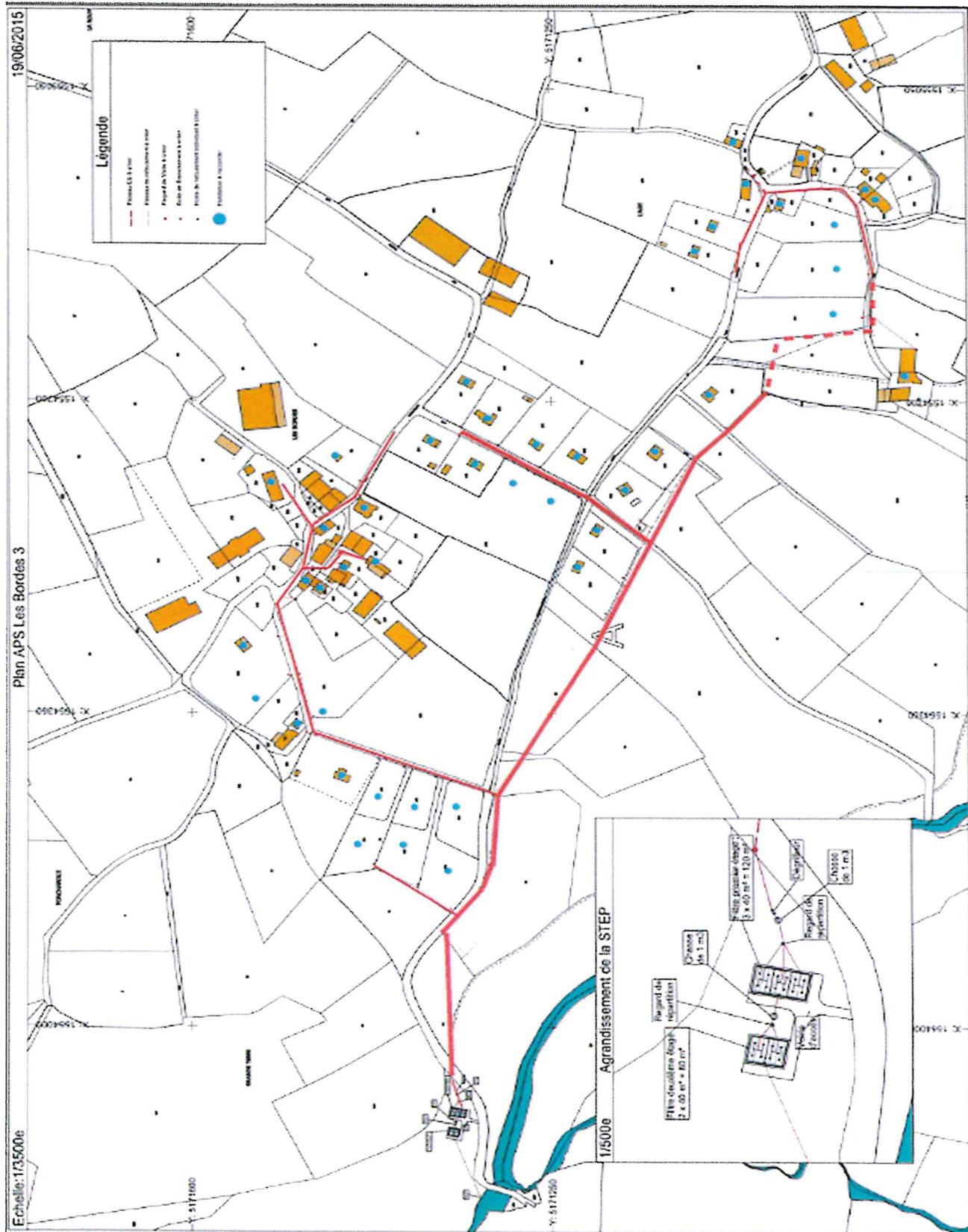
En dépit des faiblesses du dossier d'Enquête Publique, j'émet sur le projet objet de l'Enquête Publique un avis :

FAVORABLE.

ASSAINISSEMENT LES BORDES ET L'AGE

Le plan ci-dessous est un avant-projet sommaire. Il n'est pas contractuel et indique ce que pourrait être le tracé du réseau avant modifications définitives.

L'emplacement de la station pourrait changer.



ENFOUISSEMENT DES RESEAUX AERIENS AUX BORDES

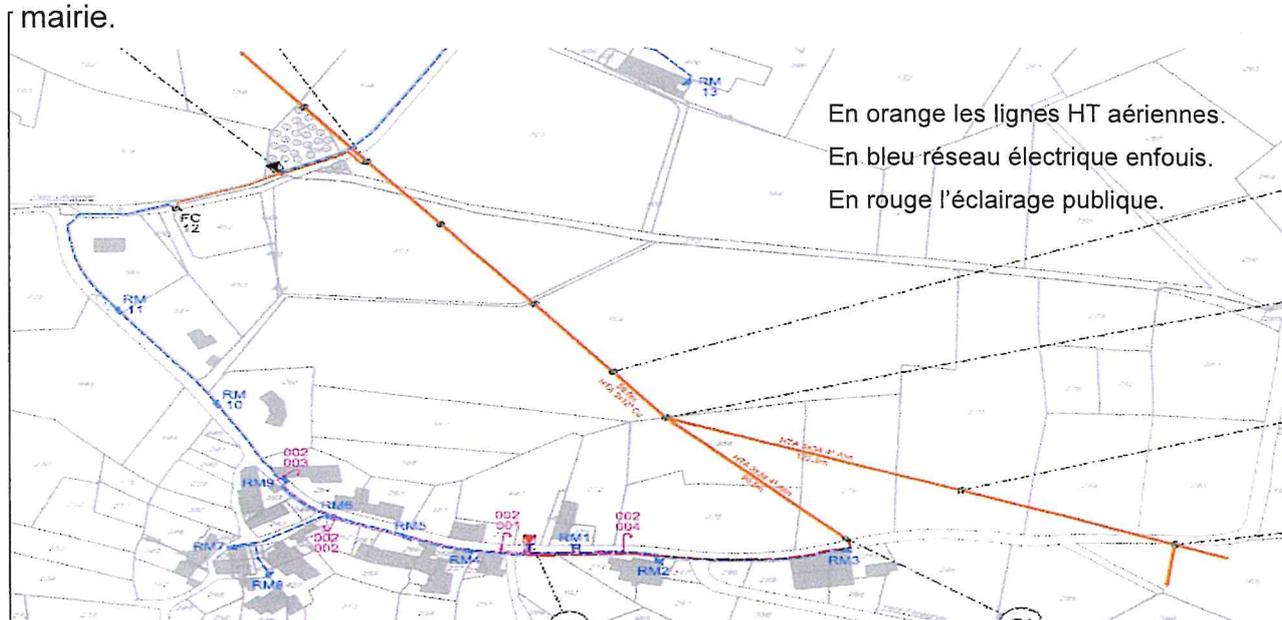
La commune de Lavignac a entrepris de faire peu à peu disparaître les fils d'électricité et de télécommunication de ses hameaux. En 2013, le hameau de l'Age avait perdu ses quelques 1.300 mètres de réseaux aériens. Cette année, d'octobre 2014 à mai 2015, c'est le hameau des Bordes qui a été débarrassé de ses toiles d'araignées. La réception des travaux a eu lieu en présence de Daniel Faucher, vice-président du SEHV, Gérard Chaminade, Maire de Lavignac, de Rachel Boissou (1^{ère} adjointe), Bernadette Lacourarie (2^{ème} adjointe), Alexandre Garnier, chargé d'affaire SEHV et de Stéphane Bastier de l'entreprise Contamine. 1.100 mètres de réseau électrique, et environ le même linéaire de câbles de télécommunication ont été enfouis. L'enfouissement du réseau d'éclairage public est à la charge de la commune.

Coût pour la commune 15 742.36 €



ENFOUISSEMENT DES RESEAUX AERIENS AU PUYDENUS

Les prochains travaux d'enfouissement des réseaux par le SEHV devraient débuter à la fin février 2016. Ils permettront de renforcer les lignes et d'installer deux transformateurs neufs avec des puissances adaptées. Les riverains des travaux voudront bien faire preuve de compréhension pour les désagréments provoqués pendant la durée du chantier. Une circulation adaptée sera mise en place par l'entreprise en liaison avec la mairie.



CEREMONIE DU 8 Mai 2015



Le 8 mai 2015 les habitants de la commune étaient invités à se rassembler pour commémorer la victoire des alliés il y a 70 ans. **Elodie LEBEDEL, le Maire Gérard CHAMINADE et Alexis ROUGERIE portent la gerbe au monument aux morts.**

Le chef d'état-major du général Eisenhower, commandant suprême des Alliés, et le général soviétique Ivan Sousloparov signent l'acte de capitulation au nom des vainqueurs. Le général français François Sevez, chef d'état-major du général de Gaulle, est invité à le contresigner à la fin de la cérémonie en qualité de simple témoin. La cessation des combats est fixée au lendemain 8 mai, à 23h 01.

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE 2015



Le 11 novembre 2015 les habitants de la commune étaient également invités à participer à la cérémonie commémorant l'armistice du 11 novembre 1918. Cette cérémonie a eu lieu en présence du colonel DEGEZ commandant la Région de gendarmerie du Limousin.

-Yves DESBORDES, le Maire Gérard CHAMINADE et Théo GENEST pendant la minute de silence -

Lundi 11 novembre 1918, à 11 heures : dans toute la France, les cloches sonnent à la volée. Au front, les clairons bondissent sur les parapets et sonnent le « Cessez-le-feu », « Levez-vous », « Au Drapeau ». La « Marseillaise » jaillit à pleins poumons des tranchées. Même soulagement en face, dans le camp allemand. Pour la première fois depuis quatre ans, Français et Allemands peuvent se regarder sans s'entretuer.

14 JUILLET 2015

Comme l'année dernière, le conseil municipal a invité les habitants de la commune à se rassembler à la salle polyvalente pour prendre un apéritif républicain.

La fête nationale française commémore la fête de la Fédération.

La **fête nationale française** a lieu le 14 juillet, vous le savez probablement. Mais pourquoi cette date ? Si vous alliez répondre « *la prise de la Bastille* », ce n'est pas tout à fait cela. Ce n'est pas la prise de la Bastille qui est fêtée en France chaque année. C'est un tout petit peu plus subtil : la fête nationale française commémore la fête de la Fédération. Celle-ci eut lieu le 14 juillet 1790, premier anniversaire de la prise de la Bastille, à l'initiative de La Fayette pour fêter les fédérés des gardes nationales de France. **Elle se voulait un événement de réconciliation et d'unité des Français.**



REPAS COMMUNAL 2015



Cette année, le conseil municipal avait décidé d'organiser un repas communal en l'honneur des aînés de la commune, résidents secondaires compris.



Le repas était gratuit à partir de 70 ans. Il a été fait appel au chef René Maury, figure médiatique de la gastronomie régionale, ancien professeur de cuisine, restaurateur étoilé et Euro-toque.

Les convives ont apprécié le menu et se sont régalés. Merci à cette toque de renommée de nous avoir réveillé les papilles.



NOEL DES ENFANTS 2015



Cette année, seize enfants de la commune sont venus accueillir le Père Noël à la salle polyvalente. Les plus petits étaient émerveillés de voir ce personnage, illustre, soit disant descendu du ciel, pour leur offrir des cadeaux. Ce fut un après-midi agréable, tant pour les enfants que pour les parents. Tout le monde a apprécié le traditionnel chocolat au lait. Merci au GAEC LEBEDEL, qui tous les ans offre le lait entier qui fait du bon chocolat.

ACCA LAVIGNAC

Pour son repas annuel, l'ACCA de Lavignac recevait 140 convives à la salle des fêtes. Chaque année, la fréquentation augmente. On y vient pour l'ambiance festive et conviviale et pour savourer un copieux repas concocté par les chasseurs. Ils ont proposé un menu où le chevreuil était à l'honneur. Côté activités, l'ACCA de Lavignac a réalisé une bonne saison, son plan de chasse atteint 4 chevreuils et 10 renards lors des battues. L'ACCA a également réhabilité son pavillon de chasse, un lieu de convivialité où les chasseurs peuvent se retrouver.



ELAGAGE LE LONG DES VOIES COMMUNALES

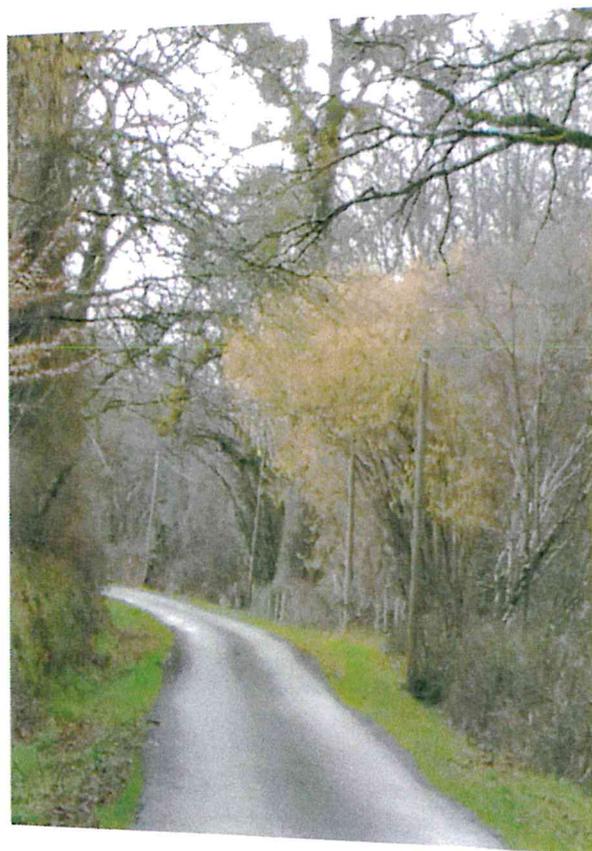
Les maires sont régulièrement confrontés aux problèmes posés par l'élagage ou l'abattage d'arbres sur une propriété privée qui empiètent ou menacent de tomber sur une voie publique riveraine.

Au titre de ses pouvoirs de police (art. L. 2212-2 du code général des collectivités territoriales), le maire peut seulement mettre en demeure les propriétaires riverains des voies relevant de sa compétence de procéder à l'élagage ou à l'abattage des arbres de leur propriété, menaçant de tomber ou mettant plus largement en cause la sécurité sur les voies publiques communales.

En outre, le maire est compétent pour établir les servitudes de visibilité qui peuvent comporter l'obligation de « *supprimer les plantations gênantes* » pour les propriétés riveraines ou voisines des voies publiques, situées à proximité de croisements, virages ou points dangereux ou incommodes pour la circulation publique (art. L. 114-2 du code de la voirie routière).

Aussi, le 16 octobre 2015, le Maire été amené à prendre un arrêté, relatif à l'élagage ou l'abattage des arbres le long des voies communales. Certains propriétaires ont déjà effectué des travaux d'élagage et nous les remercions de leur promptitude. Il reste encore des élagages à effectuer. Nous comptons sur les autres pour en faire autant.

L'élagage ou l'abattage des arbres contribue au maintien en bon état des voies communales, facilite et sécurise la circulation des véhicules. Alors, nous comptons sur votre compréhension et votre action dans ce domaine particulier.



BALLADE GOURMANDE A LAVIGNAC

Texte office du tourisme des Monts de Châlus. Les amoureux de gastronomie avaient rendez-vous à Lavignac pour participer à la 7ème balade gourmande, organisée par l'office de tourisme des Monts de Châlus. Ils étaient 70 à conquérir Lavignac, pour découvrir l'historique de ce village situé à environ 20 km, au sud-ouest de Limoges, qui dénombre 167 habitants avec les résidents secondaires. C'est au XIII siècle qu'apparaît Lavignac sous le nom de « Levignac », domaine gallo-romain qui aurait appartenu à un certain Lavinius. Au pied de l'église Saint-Pierre-aux-Liens, les participants ont été



accueillis au son des musiciens du groupe « Les fourmis dans les pieds ». Le maire Gérard Chaminade, a présenté son village dont les habitants restent toujours confiants en leur devise : « dreçat sur sa peira, Lavinhac s'esbolhara pas » (en français : « dressé sur sa pierre, Lavignac ne s'écroulera pas »). Après quelques consignes, ils se sont élancés dans la campagne lavignacoise, découvrant ses paysages vallonnés et ses beaux points de vue. Malheureusement, la commune ne dispose pas de chemins praticables.

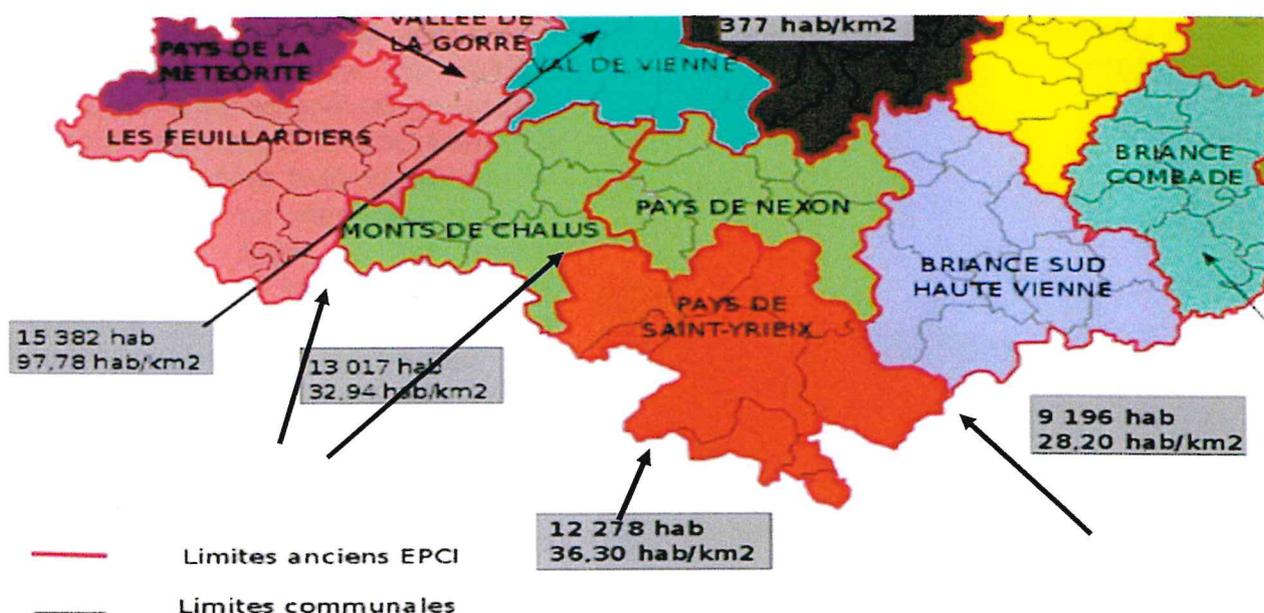
La formule plaît, à chaque étape gourmande, ils ont pu écouter un conte raconté par Jean-Claude Jarry accompagné de ses musiciens. Pour la tourtière, les participants sont entrés dans une danse traditionnelle. Dans un champ de blé fraîchement coupé, la fromagère Anne Paraud attendait avec ses deux chèvres, ils ont dégusté ses produits devant un magnifique panorama. Une initiation à une danse collective était proposée, à laquelle une vingtaine de personnes a pris part. Les participants, aussi bien des habitués que des touristes ont trouvé cette journée très conviviale, champêtre, et découvert des produits de qualité. Déjà rendez-vous est pris pour l'année prochaine pour la découverte d'une nouvelle commune du territoire des Monts de Châlus. Les organisateurs remercient la municipalité de Lavignac pour sa participation.



COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS DE CHALUS

La communauté de communes des Monts de Châlus dont la commune de Lavignac est membre pourrait évoluer à partir du 1er janvier 2017.

Le Préfet de la Haute Vienne a été chargé d'élaborer un schéma départemental de coopération intercommunale. Dans ses dispositions, il propose la fusion de la communauté du Pays de Nexon avec la communauté des communes des Monts de Châlus. Les conseils municipaux ont été appelés à donner leur avis. Le conseil municipal de Lavignac a suggéré de regrouper les Monts de Châlus avec le Pays de Nexon et le pays de Saint Yrieix. Il estime que la communauté de communes doit devenir plus grande, dès maintenant, pour y porter de grands projets, sans retirer davantage de compétences aux communes existantes qui assurent un service de proximité. Nous estimons que le principe de subsidiarité doit s'exercer. Il est souhaitable que chaque commune conserve son autonomie de gestion.



REVISION GENERALE DU PLU INTERCOMMUNAL

Par délibération en date 15 décembre 2015 le conseil communautaire des Monts de Châlus a décidé de prescrire la révision du PLUI.

Rappelons que le PLUI prévoit et organise le territoire de demain. C'est un outil de planification et un document d'urbanisme réglementaire de droit commun.

Il étudie le fonctionnement et les enjeux du territoire, construit un projet de développement respectueux de l'environnement et le formalise dans les règles d'utilisation du sol.

Tout au long de la procédure de révision et jusqu'à l'approbation finale du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, l'information de la population sera effectuée à travers les sites Internet, les bulletins communaux et intercommunaux ou encore la tenue d'une ou plusieurs réunions publiques.

Il s'agit d'une procédure longue, puisque le seul respect des délais de procédure nécessite au moins 8 mois (sans prise en compte des phases d'études et de consultation qui sont à l'appréciation de la commune ou de l'EPCI porteur de PLU). Globalement, on peut indiquer qu'une révision dure deux ans au minimum.

POLE SOCIAL ET SERVICES AU PUBLIC

Directrice du Centre intercommunal d'Action Sociale Madame Patricia LATHIERE DEBEAULIEU

CIAS - Le Bourg 87230 LES CARS - tel: 05 55 36 07 98 / 05 87 31 00 47 mail: direction.cias@montsdechalus.fr

Responsable du Centre de Loisirs "Bouge Tes Loulous" (3-6 ans): Madame Sylvie RATINAUD

Rue Jean Rateau 87 230 FLAVIGNAC tél. : 05 55 42 84 69 mail : bougetesloulous@montsdechalus.fr

Responsable du Centre de Loisirs "Bouge Tes Copains" (6-12 ans): Madame Corinne CRESPEAUX

Avenue plan d'eau 87 230 BUSSIERE-GALANT tél. : 05 55 50 58 32 mail : bougetesco-pains@montsdechalus.fr

Responsable/Animatrice du Relais Assistantes Maternelles (R.A.M.): Madame Caroline MOINEREAU
Le bourg 87 230 LES CARS tél. : 05 55 42 84 72 mail : ram@montsdechalus.fr

Gestionnaire du Service Mandataire d'Aide à Domicile : Madame Nadine CAHU

Le bourg 87230 LES CARS tel : 05 55 36 09 80 mail : servicemandataire@montsdechalus.fr

DECHETS ET REDEVANCE INCITATIVE

TARIFS APPLICABLES EN 2015

PART FIXE		PART VARIABLE	
Abonnement	Part liée au bac		Levées
78 € / an	Avec forfait de	Coût des déchets	Supplémentaires
	12 levées	non recyclables	
Pour personnes seules		0.224 € le kg	Au-delà de 12
Et petits professionnels	Bac de 120 litres 40 €		2.70 € la levée
52 € / an	Bac de 240 litres 47 €		

HEURES D'OUVERTURE DES DECHETERIES

DECHETTERIE CHALUS

LUNDI	9h00 - 12h00 ; 14h00 - 17h00 (hiver) 18h00 (été)
MERCREDI	9h00 - 12h00 ; 14h00 - 17h00 (hiver) 18h00 (été)
VENDREDI	14h00 - 17h00 (hiver) 18h00 (été)
SAMEDI	9h00 - 12h00 ; 14h00 - 17h00 (hiver) 18h00 (été)

DECHETTERIE NEXON

LUNDI	8h00 - 12h00 ; 14 h 00 - 18h 00
MERCREDI	8h00 - 12 h00 ; 14 h 00 - 18h 00
VENDREDI	8h00 -12h00 ; 14 h 00 - 18h 00
SAMEDI	8h00 - 12h00 ; 14 h 00 - 18h 00

SERVICES COMMUNAUX

MAIRIE

Adresse: 01, le Bourg 87 230 LAVIGNAC

Téléphone: 05 55 36 94 36

Messagerie: mairie.lavignac@orange.fr

Heures d'ouverture:

lundi, de **13 h 30 à 17 h 30**

Mercredi de **9 h à 12 h**

Vendredi de **13 h 00 à 16 h 30**

Permanence du Maire:

Aux heures d'ouverture de la mairie.

Les autres jours sur rendez-vous.

tel- dom : 05 55 36 91 19

tel- port : 06 32 30 25 66

ETAT CIVIL

Mariage: Néant

Naissances:

Mia LEGUE aux Bordes le 06 mai 2015

Léa Lylou COULAUDOU aux Bordes le 11 décembre 2015

Décès:

Monsieur **Raymond BETHOULE** de l'Age Survenu le 26 février 2015

Madame **Anne Marie CHAMINADE** le bourg Survenu; le 07 décembre 2015

Madame **Gisèle VALLET** le Puydenus Survenu le 30 décembre 2015

SALLE POLYVALENTE

Montant de la location

Particuliers et associations de la commune 150 €

Particuliers et associations extérieurs à la commune 220 €

Electricité: La consommation réelle constatée sur compteur est facturée 0.34 € le KW en heures pleines comme en heures creuses.

La demande de paiement est effectuée par émission d'un titre de recettes.

ASSAINISSEMENT

Participation pour l'assainissement collectif PFAC

Le fait générateur de la PFAC est le raccordement effectif au réseau.

- Par branchement logement neuf: 1500 €.
- Par branchement logement existant: 1500 €.
- Redevance annuelle fixe: 90 €
- Redevance assise sur le nombre de m³ = 0.80 €
- Redevance agence de l'eau, par m³ = 0.19 €

CIMETIERE

Concession: prix de vente au m² = 40 €

Délais de construction éventuelle d'un caveau 3 ans à partir de l'achat de la concession.

Columbarium: location 15 ans 400 €
location 30 ans 700 €